

La dalle **Minigam** est destinée aux bureaux dans lesquels la hauteur libre est limitée.

Elle peut recevoir tous les revêtements en dalles plombantes.

Son classement M0 et sa faible épaisseur permettent son utilisation dans tous les types d'immeubles : ERP, IGH, etc.

Composition

La dalle **Minigam** est constituée :

- d'un panneau minéral de 18 mm d'épaisseur.
- d'un bac en tôle d'acier traité, épaisseur 0,5 mm, remontant sur les côtés de la dalle.
- d'une tôle supérieure de fermeture en acier traité, épaisseur de 0,5 mm.

Revêtement

La dalle **Minigam** est fournie sans revêtement.

Dimensions

Module standard : 500 mm.

Classement au feu

La dalle **Minigam** est classée M0
(Procès verbal SME/SNPE n° 11152 - 03).

Résistance électrique transversale

Elle varie selon les propriétés du revêtement de $5 \cdot 10^8$ à $2 \cdot 10^{12}$ ohms, mesurée avec le revêtement.

Acoustique

L'isolement acoustique mesuré en laboratoire entre 2 locaux contigus séparés par une cloison à forte isolation varie de 47 à 50 dBA, selon le revêtement (Dn,f,w selon Norme NF EN ISO 140 -12).

Caractéristiques mécaniques

Minigam

Montage

Autoportant

Classe

1A (ou 1B ou 1C)

Certificat

n° 03.10.30.20

NB : Un système classé **1A** est un système dont la charge de rupture est au minimum égale à 4 kN (Classe de charge 1).

Avec un coefficient de sécurité égal à 2, la charge admissible de ce système est au minimum égale à 2 kN, pour une flèche inférieure à 2,5 mm (Classe de flèche A).

Voir tableaux ci-dessous pour les autres classes.

Essais effectués sous contrôle de SOCOTEC CONSULTING.

Classes de charges selon Norme Européenne NF EN 12825. Coefficient de sécurité = 2.

	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
Classe de charge	1	2	3	4	5	6
Charge de rupture	>4kN	>6kN	>8kN	>9kN	>10kN	>12kN
charge admissible	>2kN	>4kN	>4kN	>4,5kN	>5kN	>6kN

Classe de flèche	Flèche maximale
A (la plus contraignante)	2,5 mm
B	3,0 mm
C (la moins contraignante)	4,0 mm

31bis, rue des Longs Prés - 92100 Boulogne - Billancourt

Tél. : 33 (0)1 41 23 10 10 - Fax : 33 (0)1 41 23 10 04



Les vérins sont constitués :

- d'une embase carrée ou ronde selon la hauteur
- d'une tige filetée en acier zingué,
- d'une tête

Vérin standard

Le canon de la tête a une longueur suffisante pour permettre un réglage de la hauteur dans une plage de ± 20 mm par un écrou cranté qui assure le réglage et le blocage en hauteur. Les ergots de la tête de vérin assurent le centrage horizontal des dalles.

Vérin pour faible hauteur

La tête en acier permet un réglage en hauteur dans une plage de ± 7 mm. La dalle repose sur une pastille conductrice dont les ergots assurent le centrage horizontal des dalles. Ces vérins permettent une hauteur finie minimum de 70 mm.

Vérins pour grande hauteur (Hauteur finie > 800 mm)

Leur composition et leur dispositif de réglage sont identiques aux vérins standard mais la tige filetée, limitée à sa partie utile, prolonge un tube rond.

Mise en place des vérins

L'embase des vérins est collée au sol à l'aide d'un adhésif spécialement conçu.

L'embase des vérins peut comporter un dispositif permettant la fixation rapide et sûre de la tresse de mise à la terre.

Traverses



Traverses clipsables

Elles sont constituées de profils en U en acier traité. Un embouti cranté permet de les clipser sur les têtes de vérins. Ce dispositif procure une grande rigidité et une meilleure stabilité aux efforts horizontaux.

La hauteur des ailes est adaptée aux performances à obtenir :

- Ailes de 30 mm : type 30/15.
- Ailes de 45 mm : type 45/15.

Traverses spéciales

Pontages pour conduits, gaines, trémies : Ces traverses ou profils permettent la suppression d'un ou plusieurs vérins pour franchir les obstacles, conduits, gaines, trémies, caissons, etc ...

On admet dans ces zones une flèche de 20% supérieure à celle imposée pour le reste du plancher surélevé.